



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Reçu en préfecture le 26/03/2025
Publié le **27 MARS 2025**
ID : 057-245700695-20250320-D2025_33_SI-AR

DECISION 2025-33

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence « Culture » de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour le développement des actions culturelles, le soutien aux associations locales qui œuvrent pour la création et la diffusion artistique et culturelle, pour l'accès à la Culture par le plus grand nombre et pour le rayonnement du territoire de Cattenom et Environs, dans la prise en compte de l'intérêt général,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Est acceptée la proposition de cession d'un spectacle de stand-up intitulé « France VS Luxembourg », produit et joué par Julien STRELZYK, à la date du mercredi 30 avril 2025 au Centre Europa à Hettange-Grande, pour un montant de 7 120,00 € répartis comme suit :

- Cachet artistique : 6 600,00 €
- Frais techniques : 520,00 €

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 20 mars 2025

Le Président,
Michel PAQUET

